

SENSIBILISATION

COMITÉ DÉPARTEMENTAL SPORT ADAPTÉ DE LA GIRONDE



Accueillir des PSH : déficience mentale,
psychique et TSA

Programme

- La notion de "Handicap"
- Définition du handicap mental, psychique et TSA
- Outils pour accueillir nos sportifs au sein des clubs "ordinaires"
- Les structures labellisées "Valides-Handicapés"
- La création d'une section Sport Adapté : pourquoi ?
- Présentation FFSA, CDSA33
- Temps d'échanges

Le Handicap dans le Monde

+ 1 milliard
de personnes
handicapées
dans le monde

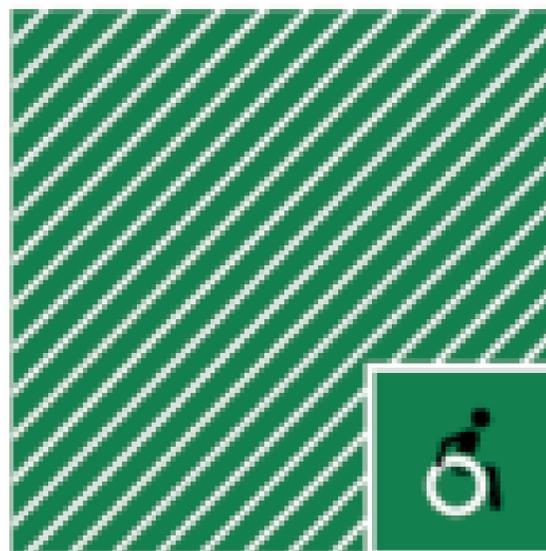
6%

de la population mondiale
touchée par une forme de
handicap auditif

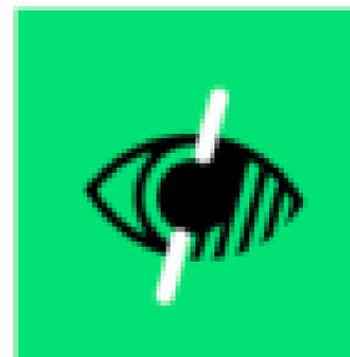
1%

de la population
mondiale

a besoin
d'un fauteuil
roulant



2,6% de la population mondiale
touchée par un handicap
intellectuel



17%

de la population mondiale
touchée par une forme de
déficience visuelle

Chiffres
datant
de 2021

Le Handicap en France

12 millions de citoyens en situation de handicap en France

5,4 millions de personnes concernées par un handicap auditif

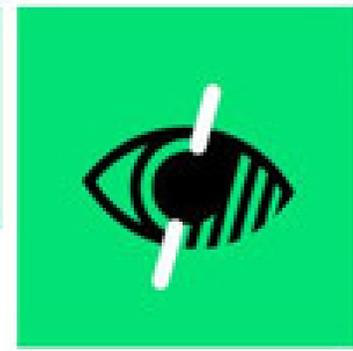
3,5 millions de personnes à mobilité réduite
dont **650 000** personnes en fauteuil



700 000 personnes handicapées mentales



1,7 million de personnes concernées par un handicap visuel



Chiffres datant de 2021

Définition

Selon l'OMS

On nomme handicap la limitation des possibilités d'interaction d'un individu avec son environnement, causée par une déficience qui provoque une incapacité, permanente ou non et qui mène à un stress et à des difficultés morales, intellectuelles, sociales et/ou physiques.

Le handicap exprime une déficience vis-à-vis d'un environnement, que ce soit en termes d'accessibilité, d'expression, de compréhension ou d'appréhension.

La Législation

Loi du 11 février 2005

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société **subie** dans son environnement par une personne, en raison d'une **altération substantielle, durable** ou **définitive** d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

La Législation

Loi du 11 février 2005

Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Les principaux apports de cette loi concernent :

- L'obligation d'accessibilité (établissements recevant du public, locaux professionnels, logements, transports, écoles, services publics, loisirs...) ;
- Le droit à la compensation (la PSH a droit à la compensation des conséquences de son handicap quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie) ;
- La scolarisation (le droit pour tout enfant porteur de handicap d'être inscrit en milieu ordinaire) ;
- L'insertion professionnelle (6% de travailleurs en situation de handicap au minimum).

Le handicap peut se définir en **6** grandes catégories :

1



2



3



4



5



6



Le handicap peut se définir en **6** grandes catégories :



* Le handicap mental

Difficultés de compréhension, limitation sur le plan de l'apprentissage, des connaissances, de la réflexion, de la mémoire ou de la concentration (déficience légère, moyenne, sévère ou profonde).



* Le handicap psychique

Dysfonctionnement de la personnalité pouvant entraîner des troubles du comportement et de l'adaptation sociale : dépression, névrose, psychose, etc.



* Le handicap moteur

Diminution ou perte de motricité des membres inférieurs/supérieurs, lombalgies, troubles musculo-squelettiques, arthrose, sclérose en plaques, etc.



* Les maladies invalidantes

Maladies respiratoires, digestives, parasitaires, infectieuses, diabète, déficience cardiaque, cancer, hépatite, allergies, épilepsie, VIH, maladie orpheline, etc.



* Le handicap visuel

Diminution ou perte de la vue (vue restreinte, floue, parcellaire, déficience de la perception des couleurs...).



* Le handicap auditif

Diminution ou perte de l'audition pouvant induire des difficultés à parler.

VIDEO

Fête des Collégiens 2022



Différents types de handicap

Handicap congénital

- Héritaire

Dû à la transmission d'un gène

Il peut être de type mental, moteur ou sensoriel

- Non héréditaire

Dû à une maladie ou un accident survenus pendant la grossesse ou au cours de l'accouchement

Handicap acquis

Il fait suite à des accidents ou maladies ayant atteint l'organisme au cours de la vie

Handicap mental

L'expression « déficience intellectuelle » renvoie au diagnostic que reçoit la personne qui a des incapacités intellectuelles.

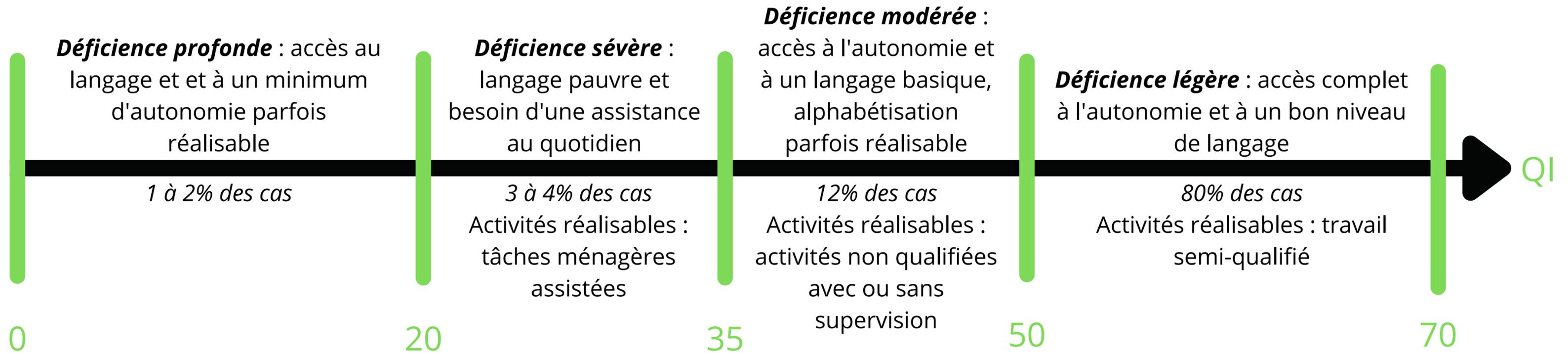
Il s'agit d'une personne qui présente, avant l'âge de 18 ans, des limitations significatives du fonctionnement intellectuel et du comportement adaptatif.

Ces limitations font référence à des habiletés conceptuelles, sociales et pratiques qui cohabitent avec les forces que présente la personne.

L'identification des limitations du fonctionnement de la personne doit tenir compte des caractéristiques des environnements fréquentés par les personnes du même âge, ainsi que de la réalité culturelle et linguistique du milieu.



Handicap mental



Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA)

La personne avec un trouble du spectre de l'autisme (TSA) présente, à divers degrés, des lacunes sur les plans de la communication et des interactions sociales. Ces lacunes se présentent sous forme de déficit en lien avec :

- La réciprocité socio-émotionnelle ;
- Les comportements communicatifs non-verbaux lors d'interactions sociales ;
- Le développement, le maintien et la compréhension des relations sociales.

La personne avec un TSA présente également des comportements, activités ou intérêts restreints et répétitifs, ce qui peut se caractériser par :

- Des comportements moteurs ou langagiers stéréotypés ou répétitifs ;
- Une importance démesurée accordée à la similitude, une adhésion inflexible aux routines ;
- Des intérêts hautement restreints et anormaux en termes d'intensité et de nature ;
- Une hyper-réactivité ou une hypo-réactivité à certains stimuli sensoriels.

Ces caractéristiques sont présentes tôt dans le développement ou peuvent se manifester pleinement au moment où les demandes sociales de l'environnement dépassent les capacités limitées de l'enfant/adulte. Le profil de la personne présentant un TSA s'inscrit sur un continuum de sévérité déterminé en fonction du niveau de soutien nécessaire à un fonctionnement optimal.

Handicap psychique

Le handicap psychique est caractérisé par un déficit relationnel, des difficultés de concentration et une grande variabilité dans la possibilité d'utilisation des capacités.

Par exemple, les capacités intellectuelles ne sont pas touchées et peuvent évoluer de manière satisfaisante. C'est la possibilité de les utiliser qui va être déficiente.

Les symptômes (gênes dans la vie quotidienne, souffrances, troubles comportementaux...) sont instables, imprévisibles. Il est souvent nécessaire de prendre des médicaments pour les traiter, ainsi que d'utiliser des méthodes pour réapprendre à penser et décider de façon autonome.

Dans la majorité des cas, le handicap psychique apparaît pendant l'adolescence et au début de l'âge adulte, entre 15 et 20 ans, parfois plus tard.

Contrairement au handicap mental, la cause est encore inconnue aujourd'hui.

Dans le terme handicap psychique, on retrouve des pathologies (maladies mentales) telles que : la schizophrénie, les troubles bipolaires, les troubles du comportement, les TOC (Troubles Obsessionnels et Compulsifs), etc.

Ces pathologies sont à ranger dans deux groupes :

- Les névroses , conscience des troubles et la réalité n'est pas altérée ;
- Les psychoses, pas de conscience des troubles et perte de contact avec la réalité.



VIDEO

Témoignage sensi CDOS



Les différentes adaptations / aides



- Humaines
En fonction du sport et du sportif, une aide humaine peut faciliter l'accès ou permettre la pratique sportive.
- Pédagogiques
Les méthodes d'apprentissage doivent être adaptées au niveau de pratique et aux capacités de chaque sportif. En fonction des sportifs, il faut adapter les consignes, la complexité des exercices et laisser plus de temps au sportif pour pouvoir réaliser des progrès.
- Techniques
Les gestes techniques utilisés par les sportifs sont adaptés à leurs capacités et à leur niveau de pratique. Le geste individualisé se trouve souvent par essai-erreur, observations et échanges avec le sportif.
- Réglementaires
Les règles sportives pour la pratique sont adaptées à la discipline et aux capacités du pratiquant, aussi bien dans le cadre d'une pratique éducative, de loisir que d'une pratique compétitive.
- Compensatoires
Quel que soit le niveau de pratique, pour préserver l'équité sportive entre les pratiquants, un système de classification est propre au Sport Adapté (socialisation, communication, motricité, autonomie).

Les adaptations pédagogiques



- Limiter les consignes verbales ;
- Respecter le rythme de chacun (ne pas aller trop vite ou trop lentement) ;
- Pratiquer dans un environnement sécurisé et sécurisant ;
- Aménager l'espace de pratique ;
- Utiliser un matériel adapté et spécifique ;
- Procéder du plus familier au moins familier ;
- Favoriser la cohérence d'une situation ;
- Répéter les exercices ;
- Prendre en compte les choix et les désirs du sportif ;
- Avoir des objectifs raisonnables ;
- Faire un retour verbal en fin de séance.

Les adaptations liées à la communication



- Parler face aux personnes, lentement et faire des pauses ;
- Utiliser des mots simples et être concret ;
- Maintenir l'attention ;
- Utiliser des images ;
- Faire des démonstrations ;
- Instaurer un climat de confiance et de respect théorique ;
- Questionner le sportif (fatigue, douleur, soif, plaisir, envie...).

Pour un accueil réussi



- S'assurer de l'accessibilité
- Envisagez les problématiques : gestion de la mixité, gestion de la famille et de l'entourage, notion de compassion, de risques, d'empathie...
- Qualité et qualification de l'encadrement
- Innovation dans la pratique
- Projet individuel et objectifs sportifs



L'accueil des sportifs au sein des clubs "ordinaires"

Le projet du club tend vers l'**intégration** ou l'**inclusion** ?

Inclusion

Pratique complète avec les sportifs "valides", licenciés au club

Accès aux créneaux déjà existants : entraînement en totale mixité

Intégration

Proposer des activités physiques et sportives adaptées à un public spécifique au sein d'un club

Accès aux installations, à un encadrement qualifié, au matériel, à des créneaux spécifiques...

Projet du club inclusif

Avantages

- En rapport avec le socle théorique de la loi du 11 février 2005
- "Faire avec" :
dédramatise et démocratise le handicap
- Interactions socio-affectives entre les sportifs
- Encadrement et créneaux de pratique identiques : facilités organisationnelles (relative, sur le papier...)
- Possibilité d'utiliser le tutorat entre les pratiquants

Limites

- Jeux d'acteurs (risque de positionnement paternaliste / surestimation de soi)
- Difficultés pour mettre en place une pédagogie différenciée (règles, espaces, durée, intensité...)
- Décalage au niveau du rythme d'apprentissage de l'activité

Projet du club intégratif

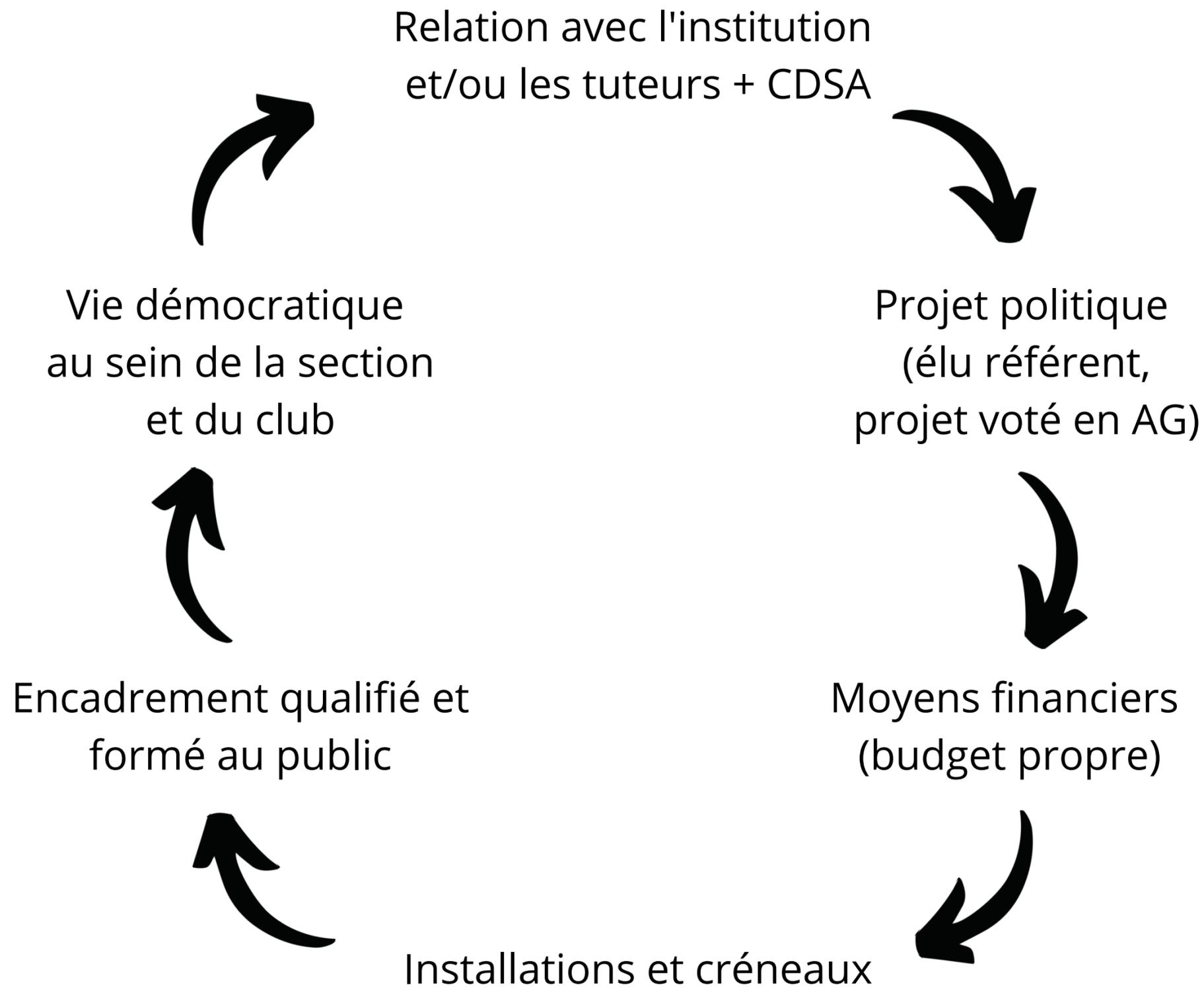
Avantages

- Reconnaissance de la spécificité des sportifs, tout en les faisant participer à la vie du club (AG, temps conviviaux...)
- Encadrement dédié : prise en charge adaptée aux capacités et envie des pratiquants
- Rapports non faussés entre les pratiquants du groupe

Limites

- Créneaux supplémentaires ou partage des installations
- Risque de stigmatisation de la section si elle n'est pas intégrée dans la vie du club

Conditions de réussite d'une section au sein d'un club "ordinaire"



Le label "Valides-Handicapés"

Le label « Valides-Handicapés » est une marque de qualité concernant l'accueil des personnes en situation de handicap, désirant pratiquer régulièrement une activité physique et sportive, de compétition ou de loisir, et permettant de prendre en compte les besoins inscrits dans la loi du 11 février 2005.

Ce label identifie :

- L'accessibilité des lieux de pratiques sportives (équipements adaptés, projet d'accueil de l'association) ;
- La qualité de l'encadrement (adapté et qualifié) pour les personnes ayant besoin d'adaptation pour les principales déficiences (motrice, visuelle, auditive, mentale et psychique).

Le label "Valides- Handicapés"

A quoi ça sert ?

Pour les personnes en situation de handicap, le label permet de disposer d'une information fiable sur le service sportif offert et repérer les associations œuvrant à proximité.

Pour l'association sportive, c'est se doter d'un suivi et d'un soutien technique des partenaires du label. C'est bénéficier de formations adaptées pour les bénévoles et les éducateurs. C'est la possibilité d'avoir un éventuel appui financier (équipements, aides aux financements de matériels...) et c'est aussi pouvoir bénéficier d'un réseau promotionnel au niveau du territoire régional.

Qui est concerné ?

Toutes les associations sportives néo-aquitaines qui souhaitent accueillir des personnes en situation de handicap, désirant pratiquer une activité sportive au sein d'un club valide.

Le label "Valides- Handicapés"

Comment ça marche ?

La démarche est volontaire : l'association sportive s'adresse au « porteur de projet » de son département pour solliciter une visite « diagnostic » réalisée par un comité de suivi, chargé d'apprécier l'accessibilité pour les 4 principaux types de handicap (mental et psychique, auditif, visuel, moteur).

Un groupe d'évaluation départemental composé des services de l'Etat, du CDOS, du Comité Départemental du Sport Adapté, du Comité Départemental Handisport, du Conseil Départemental, de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, examine les candidatures et les soumet au groupe technique régional « Valides-Handicapés ». Celui-ci, sur proposition des groupes de suivi départementaux, attribue le label « Valides-Handicapés » à l'association pour une durée de 4 ans (pour un, deux, trois ou quatre handicaps), avec une visite de suivi tous les deux ans.

Le label "Valides- Handicapés"

Quelle promotion ?

La promotion du label et des associations labellisées est assurée par les différents partenaires de la plateforme régionale « Valides-Handicapés » à travers leurs publications et leurs sites internet.

Les associations labellisées sont répertoriées et identifiées au niveau régional sur le site internet : www.sport-handicap-n-aquitaine.org.

Cette reconnaissance se matérialise, au niveau de l'association sportive, par l'apposition du label (diplôme, autocollant, logo) sur ses différents outils et sur son site d'accueil. L'association ainsi reconnue se verra remettre officiellement le label lors d'une réception sur le plan départemental ou régional.

Section Sport Adapté dans un club "ordinaire"

Pourquoi créer une section Sport Adapté ?

- Accélérer l'intégration des sportifs en situation de handicap mental, psychique et/ou atteint de trouble du spectre de l'autisme (TSA) qui sont en lien avec les sportifs valides ;
- Permettre le droit d'accès au sport des personnes en situation de handicap ;
- Proposer une offre de pratique élargie grâce aux rencontres sportives Sport Adapté (400 rencontres par an sur le territoire), qui répondent aux différentes capacités des sportifs ;
- Participer à la citoyenneté du sportif (vie associative...);
- Bénéficier d'aide financière (PSF, PST, ANS...);
- Bénéficier du soutien technique du CDSA (accompagnement, mise en réseau, mise à disposition de matériel...);

**Section Sport
Adapté dans un
club "ordinaire"**

Création section Sport Adapté

=

Affiliation à la FFSA

Pour toute affiliation à la FFSA, contacter le CDSA33.

Les documents officiels à télécharger sont disponibles sur notre site internet : cdsa33.org.

Sandro SARDINHA, Agent de Développement au CDSA33, est la personne ressource pour l'affiliation.

LES DIPLÔMES FÉDÉRAUX

(ne délivre pas de titres professionnels)

INITIATEUR SPORT
ADAPTÉ - OPTION
ACTIVITÉS
MOTRICES

INITIATEUR SPORT
ADAPTÉ - OPTION
PAR DISCIPLINE
SPORTIVE

ENTRAINEUR EN
SPORT ADAPTÉ

ACCOMPAGNATEUR EN
SPORT ADAPTÉ

AQSA - ATTESTATION DE
QUALIFICATION DE SPORT ADAPTÉ /
AESA - ATTESTATION
D'ENCADREMENT EN SPORT ADAPTÉ

Formations

LES AUTRES DOMAINES DE FORMATION

- ✓ Autisme et médiations corporelles
- ✓ Polyhandicap et médiations corporelles
- ✓ Santé mentale
- ✓ Projet de soin et médiations corporelles
- ✓ Enfance et adolescence
- ✓ Vie institutionnelle et parcours de vie
- ✓ Ateliers de médiations artistiques et corporelles
- ✓ Animer des activités physiques, sportives et corporelles

LES PARCOURS À FINALITÉ PROFESSIONNELLE :

<https://sportadapte.fr/se-former/>

DESJEPS SPORT
ADAPTÉ

DEJEPS ACTIVITÉS PHYSIQUES ET
SPORTIVES ADAPTÉES

CQP MONITEUR EN SPORT
ADAPTÉ

D.U. AUTISME ET MÉDIATIONS
CORPORELLES



Fédération Française
du Sport Adapté

La Fédération Française du Sport Adapté

- Association Reconnue d'Utilité Publique
- Membre du Comité Paralympique et Sportif Français
- Membre du Comité Olympique et Sportif Français
- Membre du Comité International Paralympique



CHIFFRES CLÉS

La Fédération Française du Sport Adapté en résumé

1300

Clubs

114

Ligues et CD

65000

Licenciés

150000

Pratiquants

3000

Rencontres/an

75

Disciplines sportives

6000

Participants aux championnats de

France

16800

Participants aux Activités Motrices

135

Stages et formations/an



Créée en 1971

La Fédération Française du Sport Adapté

Le public accueilli concerne des personnes (enfants, adolescents, adultes, personnes vieillissantes et âgées) présentant :

- Une déficience intellectuelle (handicap mental) ;
- Une maladie mentale (handicap psychique) ;
- Un trouble du spectre de l'autisme (TSA).

Missions et objectifs :

- Offrir à toute personne en situation de handicap mental, psychique et/ou présentant des troubles du spectre de l'autisme, quels que soient ses désirs, ses capacités et ses besoins, la possibilité de vivre la passion du sport de son choix, dans un environnement voué à son plaisir, sa performance, sa sécurité et à l'exercice de sa citoyenneté ;
- Développer la pratique du Sport Adapté (licenciés, formateurs, disciplines, rencontres...);
- Développer le soutien au Sport Adapté pour un accès aux pratiques physiques et sportives pour tous (familles, établissements, associations, élus, administrations, entreprises...);
- Dans un objectif social, les priorités sont d'assurer : le maintien en bonne santé, le développement des capacités personnelles et une meilleure intégration sociale.



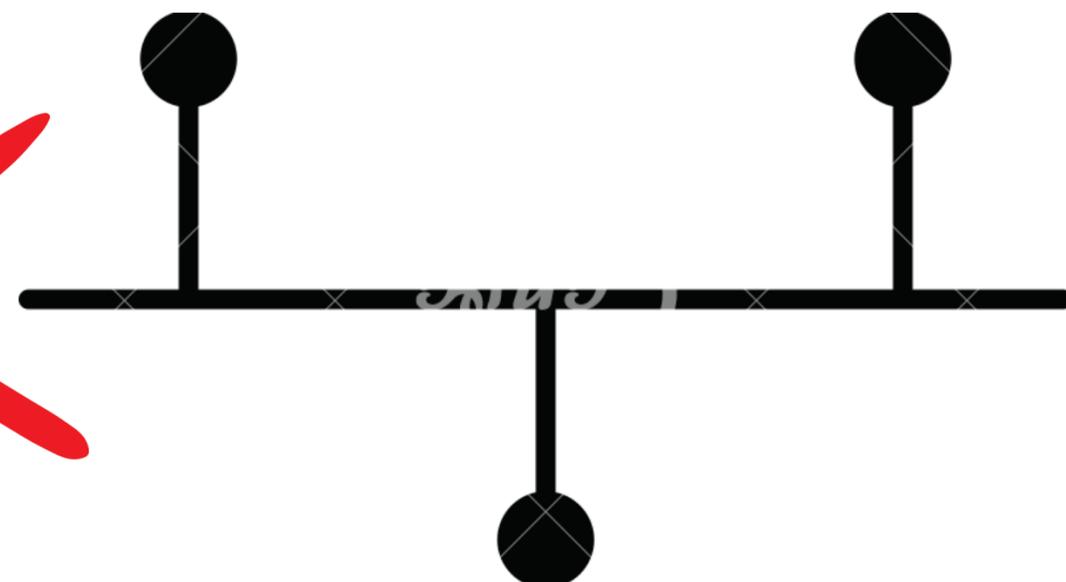
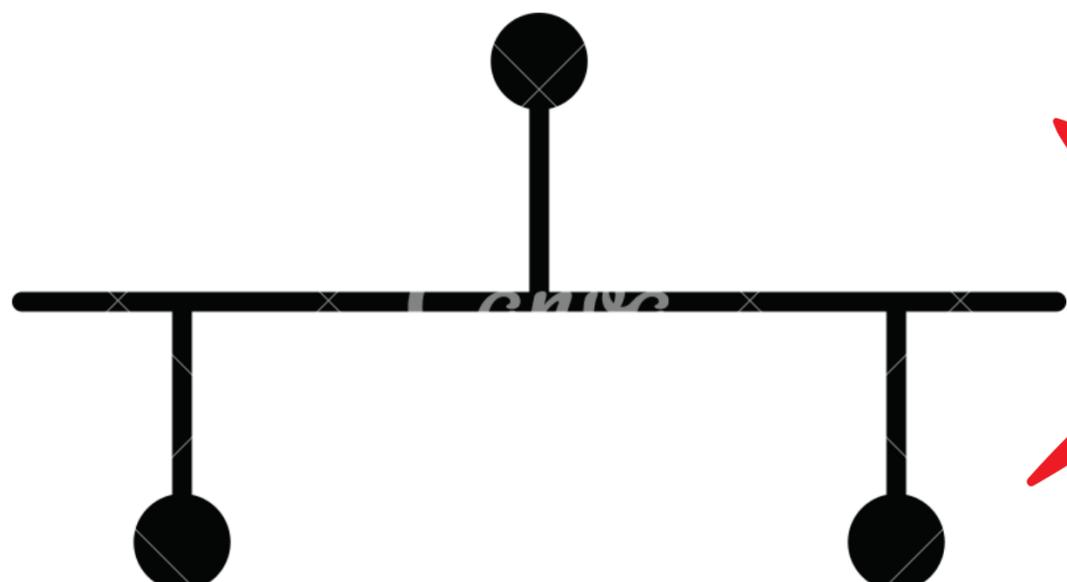
Le Sport Adapté et les Jeux Paralympiques



1998 - Nagano
1ère apparition du SA
aux JP d'hiver

2012 - Londres
Retour du SA aux JP

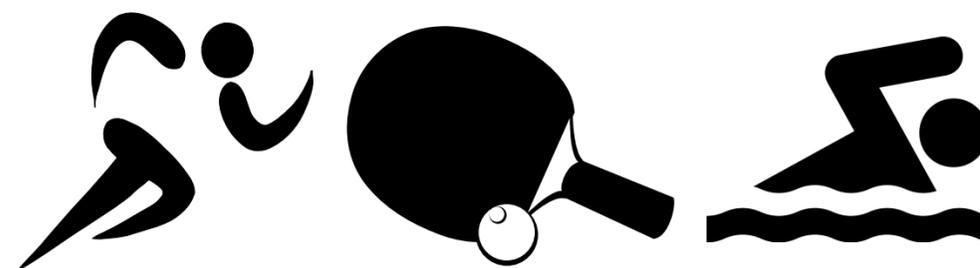
2021 - Tokyo
Présence du SA aux JP



1996 - Atlanta
1ère apparition du SA
aux JP d'été

2000 - Sydney
Tricherie de l'équipe
espagnole de basket

2016 - Rio
Présence du SA aux JP



VIDEO

Présentation de la FFSA



Le Comité Départemental Sport Adapté de la Gironde



Nos missions :

- Permettre à ses licenciés, enfants et adultes de pratiquer une activité physique et sportive dans les meilleures conditions (structures, encadrement...);
- Coordonner la vie des clubs, organiser les compétitions ainsi que les journées découvertes, contrôler les licences et soutenir les associations affiliées ;
- Mettre en relation avec les clubs sportifs « ordinaires » qui peuvent, ou qui souhaitent accueillir des personnes en situation de handicap mental, psychique et/ou présentant des troubles du spectre de l'autisme afin de les intégrer à leur pratique ;
- Assurer la promotion du Sport Adapté auprès des établissements spécialisés dans tout le département, et agir pour accroître et diversifier la pratique des Activités Physiques Adaptées en Gironde.





Le Comité Départemental du Sport Adapté de la Gironde



Chiffres clés (saison 2021/2022) :

- 1486 licenciés (+2650 licenciés en 2019/2020, dernière saison avant COVID) ;
- 36 associations affiliées / 158 dirigeants/bénévoles ;
- 20 disciplines sportives ;
- 11 cadres bénévoles ;
- 5 salariés.

Lors de la saison 2019/2020,
le CDSA33 était le 1er département de France en terme de licenciés au Sport Adapté.

Au 18/11/2022, pour la saison 2022/2023, nous avons 1103
licenciés et 34 clubs affiliés (+1 en cours).



Le Comité Départemental du Sport Adapté de la Gironde




Fédération Française
du Sport Adapté
Gironde

**Programme «prévisionnel»
saison 2022-2023**



Le «Sport Adapté» aux personnes en situation de handicap mental, psychique et/ou présentant des troubles du spectre de l'autisme.

www.cd33.org

Comité Sport Adapté 33 comitesportadapte33

Programme d'activités 2022 - 2023		Programme d'activités 2022 - 2023	
Septembre		Décembre	
03 et 04	Vital Sport, Décathlon Village à <i>Mérignac</i>	Jeudi 01	Découverte Sports de Combat, à <i>Pessac</i>
Samedi 17	Réunion des dirigeants de clubs Sport Adapté Girondins	Samedi 03	Activités Motrices de Noël, à <i>Pessac</i>
Mardi 20	Découverte Para Handball Adapté, à <i>Bruges</i>	Mercredi 07	J2 Para Football Adapté à 7 SAJ, à <i>Ambarès</i>
Dimanche 25	Journée découverte Sports de Nature, à <i>Hostens</i>	Dimanche 11	Tous à l'eau, Piscine Tissot, à <i>Bordeaux</i>
Jeudi 29	Rando Pour Tous	Mercredi 14	Regroupement selection départementale Para Football Adapté à 7 SAJ, à <i>Ambarès</i>
Octobre		Jeudi 15	Découverte Basket-Ball, à <i>St Médard</i>
Samedi 01	J1 Para Tennis Adapté, à <i>Hourtin</i>	Samedi 17	Para Futsal Adapté, à <i>Eysines</i>
Mardi 04	Activités Motrices adultes, à <i>Mérignac</i>	Janvier	
Samedi 08	Para Pétanque Adapté, à <i>Bassens</i>	Mercredi 11	Regroupement selection départementale Para Football Adapté à 7 SAJ, à <i>Mérignac</i>
Samedi 08	Journée sport et handicap 100% inclusif, à <i>Langon</i>	Samedi 14	J2 Para Football Adapté, à <i>Merignac</i>
Mardi 11	Journée sport et handicap 100% inclusif, à <i>Biganos</i>	Mercredi 18	J3 Para Football Adapté 7 SAJ, à <i>Tresses</i>
Samedi 15	Journée sport et handicap 100% inclusif, à <i>St-André de Cubzac</i>	Mercredi 25	Para Cross Adapté, à <i>Cenon</i>
Mercredi 19	Découverte Para Rugby Adapté	Samedi 28	J2 Para Tennis Adapté, à <i>Talence</i>
Samedi 22	Forum des clubs Sport Adapté Girondins, à <i>Décathlon Village Mérignac</i>	Février	
Novembre		Mercredi 01	Coupe des Sélections Départementales de Para Football Adapté à 7 SAJ
Dimanche 06	Para Handball Adapté, à <i>Bruges</i>	du 10 au 12	Championnat de France de Para Handball Adapté
Mercredi 16	J1 Para Football Adapté à 7 SAJ, à <i>Ambarès</i>	Mercredi 22	Activités Motrices SAJ
Samedi 19	Sensibilisation Sport Adapté (CDOS 33), à <i>Bordeaux</i>	Samedi 25	Interzone Para Natation Adaptée, à <i>Ambarès</i>
Vendredi 25	Course collaborative et inclusive, à <i>Lormont</i>	Légende	
Samedi 26	Rencontre Régionale interzones Para Cross Adapté «47°Cross du Sud Ouest», à <i>Gujan Mestras</i>	● Journée compétitive / Licence compétitive obligatoire	● Journée Activités Motrices
		● Journée découverte / Licence ou pass à la journée	● Rencontre régionale
		● Journée de mixité valides-handicapés	● Journée promotionnelle
		● Sport Adapté Jeunes	



Fédération
Française
du Sport
Adapté

Gironde

Environ 60 événements organisés
par saison sportive

VIDEO

Présentation du CDSA33



Le Comité Départemental du Sport Adapté de la Gironde



Activités Motrices

Le secteur des Activités Motrices est emblématique et propre à la FFSA.

Il est destiné aux personnes en situation de handicap mental sévère ou profond avec des limitations motrices souvent associées, pour qui la médiation au monde par les activités corporelles est essentielle.

Ces activités s'adaptent, par leurs formes et leurs contenus, aux besoins des personnes dont les capacités cognitives et psycho-affectives ne leur permettent pas de s'engager durablement dans des pratiques sportives codifiées.

Elles favorisent le maintien et le développement d'une motricité fonctionnelle, de l'autonomie, en s'enrichissant des sensations vécues et du plaisir ressenti par le pratiquant.



VIDEO

Journées Activités
Motrices



Le Comité Départemental du Sport Adapté de la Gironde



Découverte

Ces activités offrent la possibilité de découvrir de nouvelles pratiques.

L'objectif de ces journées est de favoriser la pratique sportive en prenant du plaisir et sans recherche de résultat.

En Gironde, le CDSA33 organise des journées découverte dans les disciplines suivantes : handball, randonnée, rugby, sports de combat, basket, sports de raquette, natation, APPN et également des journées multisport.



VIDEO

Journées Découverte



Le Comité Départemental du Sport Adapté de la Gironde



Compétition

La FFSA propose via son réseau de ligues, comités départementaux et clubs sportifs, une offre large autour de disciplines sportives individuelles ou collectives. La plupart offrent la possibilité de participer à plusieurs niveaux de championnats :

- **Départementaux (organisés par les CDSA) ;**
- Régionaux (organisés par les Ligues) ;
- Nationaux (Championnats de France) ;
- Internationaux (Global Games et Jeux Paralympiques).

En Gironde, le CDSA33 organise des compétitions départementales dans les disciplines suivantes : tennis, football SAJ, cross, badminton, basket et rugby.



Le Comité Départemental du Sport Adapté de la Gironde



Compétition

La classification :

- Questionnaire de 60 questions sur les capacités intrinsèques de la personne, en se référant aux compétences concernant : l'autonomie, la communication, la socialisation et la motricité ;
- Permet une véritable équité sportive ;
- Classification transversale à toutes les disciplines ;
- Exclut une catégorisation issue des pathologies ou de la nature du handicap des personnes ;
- Donne pour résultat 3 classes : AB / BC / CD.



VIDEO

Journées Compétitives





TEMPS D'ECHANGES



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Comité Départemental Sport Adapté de la Gironde

153 rue David Johnston 33000 Bordeaux

Tél 05 56 00 99 10 / Fax 09 59 23 99 10

contact@cdsa33.org

www.cdsa33.org

Facebook



Comité Sport Adapté 33



Fédération
Française
du Sport
Adapté

Gironde

Instagram



comitesportadapte33